

Décision n° 18-153 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur approuvé au conseil d'administration du 15 juin 2018 ;

Vu la décision n° 18-037 relative à la composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 12 février 2018,

Vu la proclamation de résultats des élections au conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 12 novembre 2014 et celle des représentants des élèves et étudiants en date du 12 novembre 2018,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Jean-Louis BARRAT (Professeur des universités, Université Joseph Fourier Grenoble) ;

Jacques BERLIOZ (Directeur de recherche, Centre recherches historiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – Centre National de la Recherche Scientifique) ;

Elodie BETHOUX (Maître de conférences, ENS Cachan) ;

Robert CHENORKIAN (Professeur des universités, Aix Marseille Université) ;

Pierre-Germain GILLET (Vice-président à la recherche, Université Claude Bernard Lyon 1) ;

Carine GIOVANNANGELI (Directrice de Recherche CNRS, Muséum national d'Histoire naturelle) ;

Romain HURET (Directeur d'Étude, École des hautes études en sciences sociales) ;

Eric HEINTZE (Directeur scientifique, IFP Energie Nouvelles) ;

Pierre HAINAUT (Directeur, Centre de recherche UGA – INSERM U 1209 – CNRS UMR 5309) ;

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2) ;

Rebecca ROGERS (Professeure des universités, Université Paris Descartes) ;

Jean-Francis SPINDLER (Directeur de la recherche, Solvay Rhodia).

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Christophe GRELARD (Ecole pratique des hautes études) ;

Camille LOCHT (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ;

Sylvie DEMURGER (Centre national de la recherche scientifique) ;

Patrick GROS (Institut national de la recherche en informatique et en automatique).

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Patrice ABRY ;

Damien GABORIAU ;

Anne LAGNY ;

Frédéric VIVIEN.

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Julien BARRIER ;

Arnaud MILANESE ;

Guillaume GARNER ;

Natacha PORTIER.

- Collège des « élèves et étudiants » :
 - Laureline PINAULT,
 - Elodie BOUHIER, sa suppléante ;
 -
 - Halima BENCHIKH-LEHOCINE,
 - Margot GIACINTI, sa suppléante ;
- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :
Philippe DAUBIAS.

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès la date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n° 18-037 relative à la composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 12 février 2018.

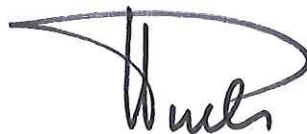
La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 7 septembre 2019, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 9 décembre 2019.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

